COMMUNE DE
EPAGNY METZ-TESSY
74330

Nombre d'Administrateurs :
- en exercice.....13
- présents.....12
- absents.....01
- votants.....12
- procurations.....00

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration du CCAS

Du 5 décembre 2022

Publié en ligne le

Le 5 décembre 2022 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 28 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Michèle RIZZANTE, Gérard CAVALLI, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER

Mme Michèle RIZZANTE a été désignée secrétaire de séance.

✧ ✧ ✧

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue le 19 septembre 2022.

✧ ✧ ✧

0. Budget

0.1. Décision modificative d'affectation de crédits

Délibération n° 2022/12

Le budget prévisionnel 2022, voté en mars dernier, prévoyait des recettes et des dépenses qui aujourd'hui ont partiellement changé. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation des crédits déterminés initialement.
Les décisions modificatives d'affectation des crédits nécessaires sont retracées dans le tableau annexé à la présente délibération.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2022 relatifs au budget d'aide sociale ;
VOTE l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

✧ ✧ ✧

1. Action sociale

1.1. Aide sociale facultative

Délibération n° 2022/13

Madame Laurence BACINO, vice-présidente, rappelle la situation de Monsieur K---, domicilié --- pour lequel une aide financière d'un montant de 600€ (six cents euros) pour le règlement partiel d'une dette EDF avait été accordée lors du dernier conseil d'administration, avec versement direct à Monsieur.

Après échanges avec l'assistante sociale en charge du suivi de Monsieur, il est demandé un versement de cette aide au tiers créditeur.
Il est donc nécessaire d'abroger la délibération n°2022/08 accordant cette aide avec versement direct à Monsieur et de la remplacer pour versement au tiers créditeur.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,
ABROGE ET REMPLACE la délibération n°2022/08,
ACCORDE un versement de cette aide financière de 600€ (six cents euros) au tiers créditeur : EDF.

Pour information et comme évoqué lors du dernier conseil d'administration, les bailleurs sociaux présents sur le territoire d'Epagny Metz-Tessy ont été questionnés sur leurs actions envers leurs locataires pour les aider à supporter la hausse du coût de l'énergie. Plusieurs d'entre eux ont voté des fonds de secours qui pourront être utilisés pour venir en aide aux locataires les plus en difficulté.

✧✧

1.2. Aide sociale facultative

Délibération n° 2022/14

Madame Laurence BACINO, vice-présidente, rappelle la situation de Madame Z---, domiciliée ---, pour laquelle une aide financière d'un montant de 300€ (trois cents euros) pour le règlement partiel d'une dette de loyer avait été accordée lors du dernier conseil d'administration.
Après échanges avec l'assistante sociale en charge du suivi de Madame, il apparaît que Madame a soldé sa dette de loyer.
Il est donc nécessaire d'abroger la délibération n°2022/10 accordant cette aide à Madame.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,
ABROGE la délibération n°2022/10.

✧✧

1.3. Aide sociale facultative

Délibération n° 2022/15

Madame Laurence BACINO, vice-présidente, présente le dossier de Madame S---, domiciliée ---, retraitée et célibataire.
Madame percevait des indemnités Pôle Emploi et est actuellement en attente du premier versement de sa retraite. Son budget est limité et elle cumule une dette de loyers d'un montant de 685,08€ (six cent quatre-vingt-cinq euros et huit centimes).
Madame BACINO propose d'apporter une aide d'un montant de 500€ (cinq cents euros) à Madame S--- pour lui permettre de retrouver une stabilité financière.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,
ACCORDE à Madame S--- une aide financière d'un montant de 500€ (cinq cents euros)
DIT que cette somme sera versée directement au tiers créditeur : HAUTE-SAVOIE HABITAT – 2 rue Marc Leroux – CS 97006 – 74 055 ANNECY Cedex.

✧ ✧

1.4. Décisions du Président – Dernières aides accordées

Laurence BACINO informe les administrateurs des décisions prises par le Président du CCAS depuis le dernier conseil d'administration.
Douze décisions ont été prises pour des bons alimentaires et des prises en charge de titres de transport pour un montant de 615,10€ (six cent quinze euros et dix centimes).

✧ ✧ ✧

2. Logement

2.1. Logements sociaux – Programmes neufs et dernières attributions

Laurence BACINO fait un retour des attributions des logements neufs livrés en cette fin d'année :

- Programme VILLAE : un T4 PLAI attribué à Mme G---
- Programme LE VERGER D'ALEXIS : un T4 PLAI attribué à Mme H--- et un T3 PLAI attribué à Mme R---
- Programme VILLA AUXANE : un T3 PLAI et un T2 PLS en cours d'attribution

✧ ✧

2.2. Logements d'urgence – Derniers mouvements

Laurence BACINO fait part des derniers mouvements apparus dans les logements d'urgence :

- Studio du Presbytère libéré le 2 décembre par Mme R--- et reloué le même jour à Mme R---, nouvellement arrivée dans la région et sans logement. Le studio lui est loué en attendant qu'elle puisse obtenir un logement social.
- T2 situé 22 route des Bornous : bientôt libéré par Mme H---, il sera reloué à Mme S---, réfugiée ukrainienne, actuellement hébergée chez une famille de la commune. Elle est, en parallèle, positionnée pour l'attribution d'un logement social à Meythet.

✧ ✧ ✧

3. AINÉS

3.1. Animations trimestrielles – Bilan des semaines bleues 2022

Laurence BACINO présente un rapide bilan des semaines bleues qui se sont déroulées du 3 au 21 octobre 2022. la qualité des animations a été soulignée par les personnes présentes. Toutefois, la participation ayant été inférieure à ce qui était escompté, un questionnaire à destination des aînés de la commune a été préparé et sera distribué prochainement afin de comprendre pourquoi.
Le coût de ces animations s'élève à 2134€ (deux-mille-cent-trente-quatre euros) (hors frais de personnel et salles).

✧ ✧

3.2. Animations séniors 2023 – Partage d'idées et propositions

Le repas des aînés se tiendra le dimanche 5 mars 2023, seule date disponible en mars. L'animation n'est pas encore réservée. Toutes les propositions sont les bienvenues.
La consultation des traiteurs sera faite avant la fin de l'année.
La présentation d'un programme provisoire des animations qui seront proposées par le CCAS aux aînés l'année prochaine est projetée.
La projection d'un film en février, la tenue d'un concours de jeux de société et de cartes en mai et l'animation d'un thé dansant pendant la semaine bleue sont envisagées en 2023.
Laurence BACINO explique qu'elle souhaite qu'un flyer reprenant le programme des animations 2023 soit distribué lors du repas des aînés afin que ces derniers soient informés, puissent le conserver et se rendre disponibles pour y participer.
Le service va également travailler sur l'organisation d'une action intergénérationnelle avec Croc'vacances.

✧ ✧

3.3. Colis de Noël – Distribution 2022

La distribution des colis de Noël peut débuter. La commande passée auprès de la Ferme de Chosal comportait 109 colis pour « personne seule » à 38€ (trente-huit euros) l'un et 13 colis « couple » à 47€ (quarante-sept euros) l'un.
Cela représente un coût total de 4753€ (quatre-mille-sept-cent-cinquante-trois euro).
Pour les colis des personnes résidentes en EHPAD. Les produits ont été achetés à AUCHAN et les colis seront confectionnés et distribués prochainement.
Pour les femmes, les colis contiendront un châle, deux produits d'hygiène et des pâtes de fruits.
Pour les hommes, les colis contiendront des mouchoirs en tissu, trois produits d'hygiène et des pâtes de fruits.
Les coûts des deux types de colis sont équivalents et représentent un total de 485€ (quatre-cent-quatre-vingt-cinq euros).

✧ ✧ ✧

4. Questions diverses

Néant.

✧ ✧ ✧

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la vice-Présidente lève la séance à 18h45.

✧ ✧ ✧

Le Président,

Roland DAVIET

La secrétaire de séance,

Michèle RIZZANTE